

VILLE DE MARQUISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le douze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 05 Avril 2018 et affichée à la porte de la Mairie et du château Mollack.

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Eric DEVIN, Sylvie DEROUETTE, Fabien DUTRIAUX, Stéphanie RINGOT, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Daniel ANDRIEU, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Pierre DELLIAUX, Cyril DUMOULIN, Corinne CLAVIEZ, Tony WASSELIN, Sylvie D'HAILLECOURT, Sophie ROUGEMONT, Marie-Paule CARBONNIER, Jean-Luc WACQUET, Christine WASSELIN, Jean-René BRACQ, Laurence PRACHE

Excusés ayant délégué leur mandat : Marie-Claude DUTERTE à Catherine TELLIEZ, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Nadège DEFACHELLES à Nathalie MOREAU, Sophie MONTIGNY à Sylvie DEROUETTE, Brigitte BOURGUIGNON à Christine WASSELIN, Jean-Marc BEN à Jean-René BRACQ.

Secrétaire de séance : Catherine TELLIEZ

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

Le procès-Verbal de la séance du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

1) COMPTE DE GESTION 2017

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31,

Considérant l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 réalisée par Madame la Trésorière de Marquise,

Considérant que le compte de gestion établi par elle est conforme au compte administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Compte de gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve le compte de gestion de la Comptable du Trésor pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Jean LACROIX, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal dressé par lui, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice :	4 982 325.56 €
Dépenses de l'exercice :	4 762 571.57 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	219 753.99 €
Report de l'exercice 2016 (excédent)	1 959 090.14 €
Résultat total de fonctionnement (excédent)	2 178 844.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	1 867 237.25 €
Dépenses de l'exercice :	1 376 285.56 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	490 951.69 €
Report de l'exercice 2016 (excédent)	442 857.09 €
Résultat total investissement (excédent)	933 808.78 €

Les restes à réaliser sur les programmes ouverts et non réalisés à la clôture de l'exercice, s'élèvent en dépenses à 1 535 943.49 € et en recettes à 190 393.58€

Le résultat budgétaire de l'exercice 2017 laisse apparaître un excédent global de clôture de 1 767 103 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (28 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif 2017 du budget principal.

3) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EVRARD, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, **à la majorité des voix** (22 voix pour, 7 abstentions groupe « Ensemble, agir pour tous ») décide d'affecter au budget primitif 2018 :

En section d'investissement

Compte 001 – recettes d'investissement : 933 808.78 €

Compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : 1 193 256.74 €

En section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes de fonctionnement : 985 587.39 €

4) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition
- **fixe** les taux applicables pour 2018 aux bases d'imposition comme suit :
 - Taxe d'habitation : 25,13
 - Foncier bâti : 14,87
 - Foncier non bâti : 42,15
 - CFE : 22,03

5) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2018. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 5 797 755.61 €
- Section d'investissement : 4 059 505.08 €

Soit un budget global de 9 857 260.69 €

Monsieur Bracq, pour son groupe, précise qu'il n'a pas de question particulière, le budget ayant été présenté en commission des finances. Il précise que ce budget correspond à la politique que la majorité souhaite mener et pour laquelle elle a mis les moyens pour la mener à bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des voix** (22 voix pour, 7 abstentions, groupe « Ensemble, agir pour tous ») adopte le budget primitif 2018.

6) VOTE DE LA SUBVENTION 2018 POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Vote** une subvention de 20 000 euros pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Dit** que le montant de cette subvention sera inscrit au budget primitif 2018 de la Commune compte 657362.

7) SUBVENTIONS AUX SOCIETES LOCALES ET ŒUVRES D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur Bracq demande des précisions sur la subvention « exceptionnelle » aux Archers. Monsieur le Maire précise que l'association doit investir du matériel pour 50 000 euros, la subvention proposée est donc beaucoup plus importante que les années précédentes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **à la majorité des voix** (22 voix pour, 7 abstentions, groupe « Ensemble, agir pour Tous ») vote l'attribution des subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique selon le tableau ci-dessous.

<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>	<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>
AMICALE LAIQUE MARQUISE	10 100	ACTISHOP	200
ASSO SPORT COLLEGE J. ROSTAND	400	DRIVERS COTE D'OPALE	6 000
ASSO SPORTIVE LP DES 2 CAPS	150	AVIJ62	150
TENNIS DE TABLE	4 500	AMIS DE L'ORGUE	900
CYCLO TOURISME MARQUISE	1 350	AMPPMA	500
HOA SON VO DAO	600	PECHEURS DU CANTON DE MARQUISE	200
JUDO DES 2 CAPS	600	CLUB RENCONTRE ET AMITIE	1700
LA BOULE MARQUISIENNE	200	DEVOIR DE MÉMOIRE	400
ARCHERS	11 000	DONNEURS DE SANG	100
PATRIOTE	3 500	ESPOIR	300
LUTTE	1 000	FABRIQUE DE THEATRE	2000
MARQUISE ATHLETISME	10 500	FIL MARQUISIEN	200
MARQUISE CLUB TRIATHLON	500	GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUES DES 2 CAPS	150
MARQUISE DANSE	150	LYRE MARQUISIENNE	9 000
RANDONNEURS PEDESTRES	300	MARQUISE ON THE ROCK	400
2 CAPS AERO	350	PIQUE ET PRESSE	2 800
SPORTING CLUB	2 300	SECOURS POPULAIRE	150
USEP0001	400	TAROT CLUB DES 2 CAPS	150
US MARQUISE	13 500	TROUPE VA TRES BIEN	1 000
VOLANT DES 2 CAPS	1 500	TOUS PARRAINS	2 000
VTT CLUB	3 000	CDIFF	3 309
ACPG	350	COMPTAGNIE HOMME ET FEMME DEBOUT	4 216

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 compte 6574

8) CONVENTION 2018 AVEC L'AAEPM

Monsieur le Maire présente une convention entre la commune de Marquise et l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise qui détermine les conditions dans lesquelles la commune apporte son aide à l'association pour organiser et encadrer des chantiers d'insertion.

Il précise que le montant de la participation financière de la commune est fixé à 16 729.46 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle de sport, la commune de Marquise est éligible à la subvention du CNDS sur l'enveloppe « Equipements sportifs en territoires carencés ».

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de réhabilitation présenté d'un montant de 1 493 736 € hors VRD, et de l'autoriser à solliciter une subvention de 16.54%, soit 247 063.93 € auprès du CNDS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 247 063.93 € représentant 16.54 % du montant du projet, auprès du CNDS.

10) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le cadre d'intervention régional en faveur de la politique de la ville s'inscrit dans la mobilisation de crédits spécifiques et la définition d'enveloppes pluriannuelles par EPCI. Pour Marquise les enveloppes mobilisables sont de 13 853 € en fonctionnement et 23 958 € en investissement.

Parmi les priorités du contrat de ville de Marquise, l'amélioration du cadre de vie des habitants apparaît une préoccupation majeure pour les habitants du quartier du mieux-être.

Cette priorité s'inscrit dans les figures imposées du dispositif « soutien régional à l'emploi et à l'innovation », au titre de laquelle pourraient en particulier être soutenues les demandes visant à mettre en œuvre toutes les démarches participatives en lien avec le contrat de ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de :

- 13 853€ en fonctionnement dans le cadre de l'action « NOS JARDINS PARTAGES »

L'action a pour objectif la réalisation de jardins partagés derrière la maison citoyenne et sur un terrain mis à disposition par le bailleur social, avec les habitants du quartier du Mieux-être dans le but de créer une dynamique culturelle autour des jardins et de les utiliser lors des ateliers cuisine de la politique de la ville.

- Et de 23 958 € en investissement afin d'améliorer les conditions d'accueil des habitants du quartier au sein de la salle des Castors, par
- La rénovation de la salle d'évolution permettant le développement de nouvelles activités
- L'équipement de la salle permettant le rangement et le stockage de matériel
- La création de douches pour les activités sportives
- La création d'un véritable lieu associatif et d'activités, favorisant les rencontres, les échanges et une réelle dynamique de quartier

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces deux projets et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ces deux projets et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes

11) CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES AVEC LE LYCEE DES 2 CAPS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Lycée des 2 Caps, pour l'utilisation de la salle des sports du lycée durant la période du 9 juillet 2018 au 31 août 2018.

Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 100 €.

Le montant des charges (eau, gaz, électricité, chauffage, usure du matériel) est fixé à 400.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir pris les décisions suivantes :

Le 12 mars 2018, contrat avec le bureau d'études ETAC à COULOGNE pour une mission d'assistance dans le cadre de la phase conception (APS – APD- PRO-DCE) pour les travaux de restructuration de la salle de sport, pour un montant de 5 880 € TTC

REGIES MUNICIPALES :

Arrêté n° 081/2018 en date du 15 mars 2018 :

Fixation des tarifs de la vente de pizzas dans le cadre d'actions d'autofinancement des séjours d'été

Le tarif d'une pizza est fixé à 7,50 €. Les réservations de pizzas se feront sur remise d'un coupon. Les pizzas commandées seront remises le 28 mars 2018.

► Arrêté Permanent n° 086/2018 en date du 29 mars 2018 :

Fixation des tarifs des stages annuels organisés par le Service Politique de la Ville

L'arrêté municipal n° 127/2017 en date du 20 avril 2017 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

Les stages avec leurs tarifs fixés à la semaine, respectifs et applicables aux usagers sont les suivants :

- Capoeira et Batucada, Basket, Hip-Hop, Football, Cuisine, Street Art, VTT, Multisports : 40 € pour les marquisiens, 70 € pour les extérieurs
- Voile : 80 € pour les marquisiens, 120 € pour les extérieurs

► Arrêté n° 104/2018 en date du 28 mars 2018 :

Fixation de la participation à la sortie exceptionnelle à la cité du cinéma à Paris dans le cadre de l'ALSH et de l'espace ados

Une participation supplémentaire demandée aux enfants et jeunes participant aux ALSH et espaces ados, est fixée à 3,50€ pour les 9-11 ans et ados pour la sortie exceptionnelle à la cité du cinéma de Paris le 26 avril 2018.

► Arrêté n° 105/2018 en date du 28 mars 2018 :

Tarifs aux ALSH et espace ados des vacances de février, avril, juillet, août, octobre et décembre

L'arrêté municipal n° 024/2018 en date du 22 janvier 2018 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

A compter des prochaines vacances scolaires d'avril 2018, les tarifs des ALSH et espaces ados, pour les enfants de 3 ans (révolus) à 15 ans, sont fixés comme suit :

Tarifs marquisiens	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
1 semaine	18	16, 50	15	13, 50	12
2 semaines	36	33	30	27	24
3 semaines	54	49, 50	45	40, 50	36
4 semaines	72	66	60	54	48
5 semaines	90	82, 50	75	67, 50	60
6 semaines	108	99	90	81	72

Tarifs extérieurs scolarisés à Marquise	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
1 semaine	28	26, 50	25	23, 50	22
2 semaines	56	53	50	47	44
3 semaines	84	79, 50	75	70, 50	66
4 semaines	112	106	100	94	88
5 semaines	140	132, 50	125	117, 50	110
6 semaines	168	159	150	141	132

Tarifs extérieurs	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant
1 semaine	36	34, 50	33	31, 50	30
2 semaines	72	69	66	63	60
3 semaines	108	103, 50	99	94, 50	90
4 semaines	144	138	132	126	120
5 semaines	180	172, 50	165	157, 50	150
6 semaines	216	207	198	189	180

Les inscriptions se feront conformément au règlement intérieur

Les personnes bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres doivent présenter leur notification de la CAF du Pas-de-Calais (feuille verte), lors de chaque inscription

Un enfant bénéficiant de l'Aide aux Temps libres se verra facturer 3,40 € par journée d'absence.

Monsieur Bracq ne comprend pas pourquoi un tarif intermédiaire venant amoindrir les recettes de la commune, a été fixé pour les enfants extérieurs scolarisés à Marquise. Il est surpris de cette décision, la collectivité supportant déjà les frais de scolarité des enfants de l'extérieur, à hauteur de 650 euros. Selon lui, il faudrait que les communes qui ne peuvent organiser des centres de loisirs et dont les enfants viennent à Marquise participent financièrement.

Monsieur le Maire répond que dans de nombreuses communes, les enfants extérieurs y étant scolarisés sont considérés comme habitant la commune et bénéficient des tarifs « résidents ». Cette décision a été prise suite à de nombreuses demandes.

Monsieur Bracq demande à Monsieur le Maire de retirer cette décision, que Monsieur le Maire maintient.

Tarifs de garderie accueil de loisirs, petites et grandes vacances sont fixés à:

Activités	Tarifs quotient moins 617€		Tarifs quotient plus 617€	
	Mrq	Ext	Mrq	Ext
Garderie pour la semaine	6, 50 €	9,50 €	8 €	11 €

► Arrêté n° 110/2018 en date du 15 mars 2018 :

Fixation des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

L'arrêté municipal n° 288/2017 en date du 18 août 2017 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

A compter du 3 avril 2018, les tarifs applicables aux accueils et activités périscolaires et extrascolaires sont les suivants :

Activités	Tarifs	Paiements
Guitare *	90€ marquisien 135 € extérieur	annuel
Aérobic	40 € marquisien 55 € extérieur	annuel
Tricot	1 €	annuel
Garderie	10 € le carnet de 10 tickets (1 ticket = 1 heure)	au carnet
Garderie pique-nique	1,50 €	au ticket

*20% de réduction si atelier pris avec solfège

Activités	Tarifs quotient moins 617€		Tarifs quotient plus 617€	
	Mrq	Ext	Mrq	Ext
Matin ou Am récréatif	2 €	3, 50 €	2, 50€	4 €
Espace ados	2 €	3, 50 €	2, 50 €	4 €
Espace ados trimestre	22,50 €	45 €	25 €	50 €

► Arrêté n° 115/2018 en date du 3 avril 2018 :

Fixation du tarif de la vente de Muguet pour l'autofinancement des séjours de vacances

Le tarif de la vente de muguet est fixé à 5 € l'unité. La vente aura lieu le lundi 30 avril 2018.

► Arrêté n° 121/2018 en date du 3 avril 2018 :

Fixation du tarif du séjour familles en Normandie du 20 au 25 août 2018

Participation de l'espace ados dans le cadre des actions d'autofinancement pour les séjours de vacances à la brocante de quartier du dimanche 8 avril 2018

Le tarif du séjour familles en Normandie, du 20 au 25 août 2018, est fixé à 80 € pour les adultes et à 50€ pour les jeunes de moins de 15 ans.

Les prix des objets et legs vendus à l'occasion de la brocante de quartier, le dimanche 8 avril 2018, seront fixés de 0,20 € à 0,30 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40